



DELIB 41-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 11 septembre 2025 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 6

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 04/09/2025

Date d'affichage : 04/09/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les onze septembre à 20h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Nadège BOUYSSSE.

Pouvoir : Adrien STOLDICK à Emeline PAGÈS, Cédric GARCIA à Jean-Luc IMART, Martine BOUSQUET à Francis LEDOUX, Simon SAFFORES à Alexia BOUSQUET

Absents :

Secrétaire de séance : Nadège BOUYSSSE

La séance débute à 20h10 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10, Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : **DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION À LA NOUVELLE CONVENTION SDET – (Certificat d'Économies d'Énergies).**

Madame le Maire indique que la nouvelle convention a été envoyée par mail aux membres du Conseil pour prise de connaissance, lors de l'envoi des convocations.

Elle demande de délibérer conformément au règlement en vigueur, et cite :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur.

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Cahuzac de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune de Cahuzac et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Délibère

Art. 1

Le Conseil municipal approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Art.2

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune de Cahuzac pour l'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

Pour : 10, Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET.